

DINF- Service Immeubles, Patrimoine et Logistique

Conférence-débat du 4 mai 2006

Achats publics et critères de développement durable Mme Viviane Keller, cheffe de l'Unité de Développement durable, DINF

Introduction

M. Y. Golay explique qu'en raison de la fusion entre SIL et SMBA les conférences sur le développement durable n'ont pas pu avoir lieu les 4 premiers mois de l'année. Nous les reprenons maintenant avec le présent exposé.

Exposé de Mme Viviane Keller

Mme Keller explique le contexte régissant les marchés publics : d'une part l'ouverture croissante des marchés sous le signe de la mondialisation, au risque de niveler les conditions sociales et environnementales, d'autre part une prise de conscience que la qualité ne peut se résumer au meilleur prix. Le public a tendance à vouloir savoir qui a fait le produit et à quelles conditions ; des groupements notamment de consommateurs se font les porteurs de telles revendications. Pour les entreprises cela signifie avoir un comportement responsable et ne pas se limiter au seul rendement financier. D'ailleurs il existe de plus en plus de rapports sociaux ou environnementaux, on discute les rémunérations des dirigeants, etc. Les critères de développement durable font le lien entre l'éthique, les conditions de travail et les aspects environnementaux, et sont une façon de veiller à ce que le long terme soit pris en considération.

Sur le marché, les pouvoirs publics jouent un rôle important. Les achats des collectivités en Suisse représentent annuellement entre 30 et 40 milliards. Autant dire que les critères mis en œuvre lors de ces achats ont une grande importance. Dès lors, les règles sur les marchés publics doivent être regardées de très près. Si la libre concurrence est une condition d'une économie saine, on ne peut attribuer simplement au moins cher sans examiner les aspects sociaux et environnementaux et de manière générale la qualité des prestations. Le MO doit donc préciser ses attentes.

Dès lors il appartient aux entreprises en compétition de prouver qu'elles répondent à ces attentes. Il existe de nombreux outils pour cadrer la gestion en vue de cette acception plus globale de la qualité : le Système de management environnemental (SME), en fonction d'ISO 14'001 ou d'EMAS, l'outil éco-entreprise créé par l'association Ecoparc à Neuchâtel, des chartes, labels et codes de déontologie. Les labels se développent en particulier dans le secteur alimentaire (cf. Coop et Migros).

Ces outils permettent à l'entreprise d'améliorer son image et ses performances, de donner des garanties à ses partenaires, d'organiser l'amélioration continue, de limiter ses impacts sur l'environnement, en allant au-delà du minimum légal. La certification sociale existe également mais est plus récente et souvent peu exigeante. Ainsi le standard SA 8'000 reflète-t-il un minimum social mondial qui est insuffisant eu égard aux demandes des lois suisses. Le label éco-entreprise tient compte de ce point.

Le label éco-entreprise

En Suisse pratiquement toutes les entreprises (99.7%) comptent moins de 250 employés, pour 70% de la population active. Pour la plupart des PME une certification ISO 14'000 est trop lourde. Dans le canton de Vaud, seules 66 entreprises sont certifiées, souvent dans le domaine des eaux et des

déchets, et en Suisse elles sont au nombre de 1562. Ce faible nombre renvoie d'une part à un manque d'intérêt mais aussi à une lourdeur et au coût des procédures de certification. Il y a cependant de nombreuses entreprises qui seraient d'accord de faire une démarche pour voir plus clair dans leurs aspects déchets, transports, énergie ou polluants. Pour une entreprise qui ne veut pas trop investir mais néanmoins mesurer son impact, il faut une démarche plus simple.

L'association Ecoparc est issue de la construction par Bauart architectes SA du bâtiment de l'OFS, réalisation exemplaire en matière de DD. Ecoparc a été chargée par la suite par la Ville de Neuchâtel, dans le cadre de son Agenda 21, d'animer une plateforme PME-SME. Durant 5 ans une centaine d'entreprises se sont rencontrées trois fois par an. Il est résulté de ces rencontres une demande de disposer d'outils plus simples que les SME et les certifications ISO, et l'outil Ecoentreprise a été développé sur cette base. Il permet de connaître et de valoriser les aspects DD d'une entreprise. Il est l'occasion aussi de comparaisons au sein d'une branche.

L'outil est structuré à partir d'une plateforme Internet open source, et consiste en une check-list pour une autoévaluation des activités et de l'organisation. Libre ensuite à l'entité d'aller vers une certification ISO 14'001, si elle le juge utile.. Une batterie de 180 indicateurs est utilisée, et adaptée aux besoins.

Certification et attribution de marchés publics

Dans l'attribution des marchés publics du DINF, les entreprises candidates peuvent, via les critères d'adjudication de développement durable, faire valoir les actions qu'elles ont faites. La certification Ecoentreprise et/ou ISO 14001 pour le pôle environnemental permettant d'obtenir le maximum de points. Dans la certification Ecoentreprise, les aspects sociaux concernent notamment l'égalité salariale entre hommes et femmes, ou l'existence d'entretiens annuels. Les questions relatives aux salaires ont été approuvées par les syndicats.

Le chiffre d'affaires annuel d'investissement du DINF est de quelque 100 millions de CHF. Ce faisant, non seulement le DINF promeut directement le développement durable, mais encourage les entreprises, valorise les efforts faits et promeut la certification. Fin 2004 la commission romande sur les marchés publics (CROMP) a intégré les critères du développement durable dans le guide romand sur les marchés publics, et ceci dans le chapitre consacré à la description par le soumissionnaire de son organisation (point 4 du formulaire). Le guide est hébergé sur le site www.simap.ch.

Les actions de développement durable d'une entreprise peuvent, par exemple pour les aspects sociaux, comprendre des points concernant l'organisation des RH au sein de l'entreprise, la formation continue, l'existence de réunions des employés, la politique salariale ou encore l'engagement d'apprentis. La sensibilisation au développement durable au sein de l'entreprise est aussi un sujet pris en compte. Au chapitre énergie, il faudra citer, par exemple, les mesures prises pour économiser les énergies non renouvelables, pour maîtriser les cycles de vie et l'énergie grise, et donner des cas concrets d'application. L'ensemble des critères est pondéré. Pour des offres très proches, les critères relevant du développement durable peuvent être décisifs.

Au sein du DINF, le SG entend procéder à une certification Ecoentreprise. Mme Keller disposera dès le 20 mai d'un civiliste qui l'aidera dans cette tâche à entreprendre en collaboration avec le SIPAL. L'outil est constitué de fiches thématiques qui permettent de faire un diagnostic de la situation et de disposer d'un moyen de gestion. Les fiches concernent l'environnement, mais aussi les aspects sociaux. Le logiciel utilisé permet de noter des délais, des tâches, des indicateurs, des références légales, des personnes responsables. Cet outil permet également de faire des comparaisons entre entreprises de même branche en vue d'une amélioration continue. La certification est assurée par un audit externe comme pour ISO 14'001.

Discussion

- Qui doit remplir ces fiches?
- *Cela se fait à l'interne mais il y a un contrôle par l'auditeur externe.*
- Comment est décrit l'état des lieux?
- *On établit un historique et cherche une traçabilité, les délais sont aussi importants.*
- Le formulaire diffère-t-il selon la taille des entreprises ? Y a-t-il un traitement différent pour les PME
- *Non, les versions diffèrent selon la branche, non selon la taille. En revanche, les coûts varient de 5'300.- à 14'000.- CHF selon la dimension de l'entreprise (montant indicatif).*
- La tendance actuelle au profit à court terme et à privilégier la rémunération du capital (et des dirigeants) conduit à un manque d'investissement notamment dans la recherche, ce qui appauvrit le tissu économique. Comment peut-on en tenir compte ? A travers le label Max Havelaar, on connaît exactement les flux financiers et la répartition. Par contre quand Coop et Migros achètent des tissus bio, il semble qu'ils laissent une marge insuffisante aux producteurs.
- *Les discussions sur les rémunérations des dirigeants ont démarré voici deux ou trois ans. C'est une question pertinente, tout comme celle sur les placements du 2^e pilier. Néanmoins dans les critères à retenir pour l'examen des entreprises il faut éviter de trop charger le bateau, pour que cela reste gérable. Il faut penser notamment aux liens avec les fournisseurs et sous-traitants, aux résistances et aux intérêts en jeu, surtout au niveau de la charge de travail et du contrôle : les marchés publics connaissent une réglementation compliquée et on en rajoute avec les exigences d'analyse sous l'angle du DD. Dans le domaine social, des exigences comme l'égalité des chances entre femmes et hommes ou la préoccupation liée à l'intégration de personnes handicapées répondent à des bases légales ou à une attente. Le bureau de l'égalité a comme projet d'adapter un outil pour permettre la vérification de l'égalité des salaires .*
- L'expérience qui va être faite avec Ecoentreprise concerne le SG, or cela lui donne une portée limitée par rapport au terrain. Comment l'étendre?
- *Il faut commencer par la gestion interne. Ainsi il existe une démarche santé-sécurité au sein du DINF mais à ce jour on stocke surtout des classeurs. L'expérience montrera ce qu'il faut faire pour aller vers une certification Ecoentreprise de l'administration, nécessaire pour être crédible dans ses attentes face aux entreprises. Au niveau suisse, la Fondation pour les forêts anciennes, la fondation Bruno Manser, le WWF et Greenpeace ont souligné que l'administration cantonale se situe parmi les 5 meilleures au sein des collectivités publiques, faisant appel aux certifications FSC et Q+, et utilisant du papier recyclé. Cela peut paraître évident mais ne l'est pas !*
- Même si peu d'entreprises sont finalement certifiées, ISO 14'001 est reconnu internationalement. Un label national tel qu'Ecoentreprise aura-t-il un écho?
- *Il y a déjà des entreprises certifiées notamment dans le Jura et à Genève. Plusieurs grandes entreprises sont en cours de procédure.*
- Quel est le niveau de reconnaissance pour une démarche privée? Est-elle recevable pour l'attribution de marchés publics? Comment mieux asseoir cette légitimité?
- *Minergie aussi est un label privé, ce n'est pas un obstacle en soi. Si l'Etat utilise Eco-entreprise, ce n'est cependant pas à lui de faire de la promotion. La certification Ecoentreprise reste une étape vers ISO 14'001 et EMAS. Cet outil est compatible avec les certifications existantes.*
- Est-on prêt à une meilleure coordination de ces démarches parallèles?
- *On n'y est pas encore mais ce serait nécessaire.*
- S'agissant de la note donnée dans le cadre d'une adjudication, comment noter correctement les actions d'une entreprise en faveur du développement durable? Et ne craint-on pas les recours?
- *C'est à nous d'apprécier ce que l'entreprise déclare; il y a une certaine habitude maintenant qui permet d'être assez précis, un apprentissage qui se met en place. Ainsi, l'absence de certification peut être pénalisante. En cas de recours on ne montre pas les tableaux avec les notes*
- Mais le juge peut les réclamer..
- *On les affine et ils sont crédibles.*
- Quel est le poids des divers critères?
- *LC'est dans l'organisation du bureau candidat (chapitre IV) et cela vaut 20%.*
- Cette systématique des critères du développement durable dans le cadre de décisions d'adjudication est-elle courante en Suisse romande de la part des collectivités publiques?
- *Ce n'est pas une obligation mais le guide montre la voie, offre une approche. Il a été traduit en allemand. Il ne faut pas se leurrer: actuellement le degré d'adhésion est faible, alors que le*

Département de l'économie soutient des entreprises qui veulent faire une démarche de certification de Système de management d'entreprise (SME), mais à certaines conditions.

- Y a-t-il réellement des cas où ces critères ont modifié le classement?

- Il est déjà arrivé que cela inverse le classement entre le 2^e et la 3^e mieux classé des candidats.

- La SIA soutient-elle cette démarche?

-Elle ne s'est pas prononcée et par ailleurs la logique des critères d'adjudication n'est pas praticable au niveau des mandats d'étude parallèles ou des concours, très fréquents pour la phase études. Cela pourrait être la cas cependanti pour les procédures sélectives.

Perspectives

Les achats publics ont un impact majeur sur l'économie. En appliquant une systématique de développement durable (en certains points en allant au-delà du minimum légal), les collectivités publiques peuvent donner une impulsion importante. Pour les entreprises, éco-entreprise offre une possibilité d'analyse de leurs performances environnementales et sociales conviviale et aux coûts modérés. Néanmoins peu d'entreprises s'inscrivent actuellement dans ces démarches, ce qui renforce d'autant le rôle des marchés publics en termes de stimulant. Par ailleurs, en incluant une systématique de développement durable dans les procédures de concurrence, on empêche que la concurrence se joue sur le dumping social et environnemental, que le meilleur marché ait un trop lourd prix environnemental et social. Encore faut-il dans cette hypothèse que les collectivités publiques aient de leur côté une claire volonté d'aller dans cette même direction également pour leur propre gestion.